Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602001-DE

2026-02-001
Séance du Mardi 10 Février 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Absents représentés	2
Absents excusés	1
Absents	

L'an deux mil vingt six, le dix Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le quatre Février deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUEC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève, Mme GALLAIS Christine, Mme LEHUGER Virginie, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah, M. SOURDRIL Guillaume

Excusés : Excusées ayant donné procuration : Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile à Mme BEAUDOUIN Bénédicte, Mme DENIS Alexandra à M. SOURDRIL Guillaume
Excusés : M. MAQUIGNEAU Eric

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. BOINET Philippe

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	18	0	0	

2026-02-001 – SUBVENTIONS – Associations sportives 2026

Monsieur POULLAOUEC présente au Conseil Municipal les propositions de subventions 2026 effectuées par la commission « Finances/Vie Associative ».

La commission « Finances/Vie Associative » s'est réunie le 03/02/2025 et propose d'augmenter la valeur du point de 1 % en 2026, ce qui augmente la valeur du point "asso" à 6,29 €, et celle du point "action" à 22,36 €.

Les actions subventionnées ne sont plus limitées à trois par années et par association.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260210-202602001-DE

Les subventions à caractère social et/ou humanitaires sont gérées, attribuées et suivies par le CCAS. Le budget CCAS sera abondé en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2026 :

		VOTE
ASSOCIATIONS SPORTIVES BRECEENNES		
Raquette Brécéenne	546,00 €	(unanimité)
Brécé Basket Club	3 526,00 €	(unanimité)
Badminton	126,00 €	(unanimité)
Brécé running	214,00 €	(unanimité)
N.B.F.C (Noyal Brécé Football Club, musculation)	2 469,00 €	(unanimité)
RDV	145,00 €	(unanimité)
Celt'pieds	295,00 €	(unanimité)
Arabesque	1 117,00 €	(unanimité)
Palet Brécéen	321,00 €	(unanimité)
Fit & Moov	Pas de demande	(unanimité)
Sous Total	8 759,00 €	
ASSOCIATIONS SPORTIVES DU SECTEUR		
RMH Handball Acigné	131,00 €	(unanimité)
A.S.N (Association Sportive de Noyal : patinage)	57,00 €	(unanimité)
ACHV Athlétic Club	231,00 €	(unanimité)
DOJO Noyalais	488,00 €	(unanimité)
A.S. COLLEGE NOYAL/V	830,00 €	(unanimité)
Canoë Kayak Acigné	82,00 €	(unanimité)
Un Temps Danse	640,00 €	(unanimité)
Sous Total	2 459,00 €	
TOTAL	**11 218,00€**	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Christophe CHEVANCE

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)